

Commune de Bayonvillers  
Communauté de Communes Terre de Picardie

## À vos agendas — Juillet à septembre 2023

### Juillet

- Jeudi 13 :** Festivités en lien avec la fête nationale du 14 juillet : organisées par le Comité des Fêtes. Plus d'infos à venir.
- Vendredi 14 :** Commémoration du 14 juillet : rendez-vous au monument aux morts de Bayonvillers à 11 heures. Le traditionnel vin d'honneur se tiendra dans les jardins de l'Estaminet à l'issue de la commémoration.
- Lundi 24 :** Fibre — permanence des opérateurs : organisée par Altitude infra Somme. Rendez-vous à la salle polyvalente de Bayonvillers de 9 h à 12 h

### Septembre

- Samedi 2 :** Soirée années 80 : organisée par le Comité des Fêtes. Plus d'infos à venir.
- Samedi 30 :** Messe spéciale : À l'occasion des 100 ans des cloches de l'église Saint Etienne à Bayonvillers, une messe spéciale aura lieu à 18 h 30



**Mairie de Bayonvillers**

2 rue d'Harbonnières—80170 Bayonvillers

Tél. : 03.22.85.84.14 Mail : [mairiedebayonvillers@wanadoo.fr](mailto:mairiedebayonvillers@wanadoo.fr)

Page Facebook : COMMUNE BAYONVILLERS



Un grand merci à tous les généreux donateurs !

À la frontière de l'Ukraine après une accueil chaleureux des autorités, nous avons pu donner un peu de chaleur aux orphelins de la guerre.

Beaucoup de reconnaissance et l'émotion a gagné tout le monde.

Après quelques échanges, partages et larmes de part et d'autre, il y a eu des petits sourires.

**Bulletin réalisé par :** La commission communication et le secrétariat de mairie  
**Imprimé par nos soins**

**Permanences Mairie :**  
 Mardi 15 h à 16 h 45  
 Vendredi 17 h 30 à 19 h



**En cas d'urgence, vous pouvez contacter :**

M. Xavier PLAPIED le Maire  
 06.82.10.62.61

Mme Jeanine MARMIGNON 1ère Adjointe  
 06.47.16.14.59

M. Fabrice BECU 2ème Adjoint  
 06.25.98.41.51

Mail: [mairiedebayonvillers@wanadoo.fr](mailto:mairiedebayonvillers@wanadoo.fr)

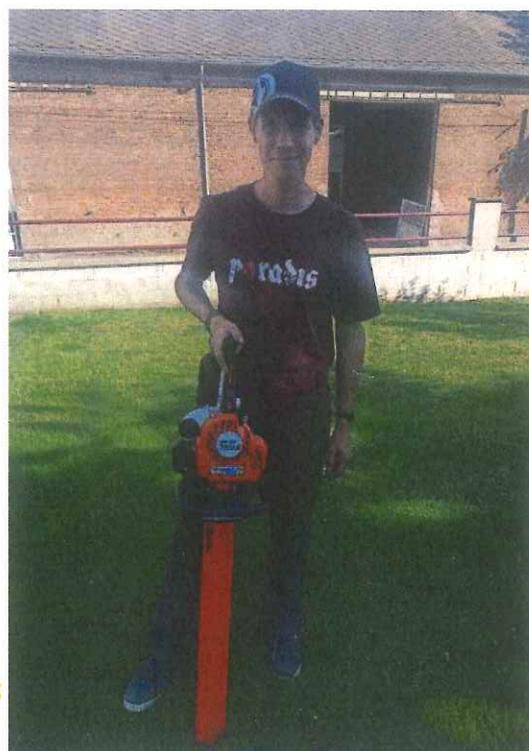
## Service technique de Bayonvillers

Depuis le 2 mai, la Commune a recruté un agent technique à temps non complet en cdd pour une durée hebdomadaire de 16 heures. Cet agent est en complément d'une entreprise privée qui intervient depuis mars sur la gestion des espaces verts de la Commune.

Nous souhaitons la bienvenue à Steevens RENARD. Il aura pour mission l'entretien courant de la Commune et une partie des espaces verts.

Steevens est un agent qui travaille depuis plusieurs années pour une autre collectivité du secteur à temps non complet. Il connaît les besoins d'une commune rurale.

Il intervient sur Bayonvillers 2 jours par semaine.



## Vie citoyenne — Pour bien vivre ensemble !

La Mairie est régulièrement interpellée par des nuisances. Voici un petit rappel sur quelques règles essentielles de bon voisinage à respecter pour le bien-être de tous :

- **Stop aux bruits** : Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Appareils bruyants, outils de bricolage (perceuse, raboteuse, scie) ou de jardinage (tondeuse à gazon,...) Ils sont autorisés : **De 8h30 à 12h — 14h à 19h du lundi au vendredi, de 9h à 12h - 15h à 18h le samedi et de 10h à 12h — 16h et 18h les dimanches, jours fériés**

- **Tapage nocturne** : Entre 22h30 et 7 h00 du matin : les bruits, le tapage nocturne est interdit.
- **Respecter les lieux publics** : Il est interdit d'abandonner, de déposer ou de jeter des détritux, sur tout ou partie de la voie publique, bancs, trottoirs. Mais aussi de brûler tout déchet à l'air libre ou à l'aide d'incinérateurs individuels. Ils peuvent donc être déposés gratuitement par les particuliers à la déchetterie de Rosières-en-Santerre.



**La qualité de la vie repose sur le respect de son voisinage et de son environnement**

### Que faire en cas de litige :

- Essayer d'abord un arrangement à l'amiable : exposer calmement à votre voisin les perturbations qu'il occasionne.
- S'il n'y a pas de résultat, envoyer une lettre recommandée avec mise en demeure.
- Passé un certain délai, saisir un médiateur, les forces de l'Ordre ou le Tribunal d'Instance selon les cas.

## Information sécheresse

**En période de fortes chaleurs, je réduis ma consommation d'eau !**

Votre eau provient des captages de Caix, situés sur le bassin de l'Avre.

Même si votre commune est située sur un autre bassin, votre consommation influence grandement la nappe souterraine de Caix.

Il est donc primordial d'en prendre grand soin !



En situation d'Alerte Sécheresse, je ne dois pas :

- Arroser mon jardin entre 11h et 18h, mais préférer tôt le matin ou en soirée,
- Laver mon véhicule chez moi, mais préférer les stations de lavage où l'eau est recyclée,
- Ne pas remplir ma piscine,
- Ne pas laver ma façade, ma toiture etc,
- Les prélèvements agricoles sont quant à eux réduits de 21%.

# Informations diverses

## Opération sacs de recyclage

Les sacs jaunes et bleus de recyclage sont à votre disposition en mairie aux horaires de permanence.

**Une permanence exceptionnelle aura lieu le samedi 8 juillet 2023 de 11 h à 12 h 30.**



## Campagne de « stérilisation et d'identification des chats libres sauvages »

À compter du 17 juillet jusqu'au 31 décembre 2023, la Commune va lancer une campagne lui permettant de gérer les chats errants à Bayonvillers.

Une zone de nourrissage sera mise en place rue de L'épinette au niveau de la salle polyvalente. Cet espace aura des cages afin d'attraper en sécurité les chats.

Il appartient aux propriétaires de chats de porter attention à cette opération. Très souvent les chats domestiques ne sont pas identifiés et cela malgré l'obligation légale.

**Sachez que seul le vétérinaire mandaté par la mairie pourra vérifier si le chat est identifié avant toute intervention médicale.**

- En cas d'identification : le chat étant considéré comme « errant » peut être placé en fourrière pendant une durée de 8 jours. Les propriétaires devront s'acquitter des frais de fourrière pour récupérer leur animal de compagnie. Au delà, l'animal pourra soit être placé à la SPA à l'adoption soit être euthanasié.
- En cas de non identification de l'animal : le vétérinaire évaluera si l'animal est sauvage. Si oui, il pratiquera une stérilisation et identification. L'animal sera relâché au lieu d'attrapage. Si non, l'animal sera placé en fourrière avec les mêmes risques précités.

## La fibre à Bayonvillers

La société altitude infra Somme organise 2 temps forts dans le cadre l'ouverture commerciale du réseau sur notre commune dès le 21 juillet 2023.

Pour accompagner la commercialisation, une réunion publique d'information a eu lieu mardi 27 juin à 19h en la salle polyvalente de Bayonvillers.

Une permanence opérateurs suivra le 21 juillet 2023 de 9 h à 12 h en la salle polyvalente de Bayonvillers.

Le secrétariat reste à votre disposition.



## Actualités communautaire



MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE ANTOINE DE ST EXUPÉRY  
Avenue Aristide Briand 80320 CHAULNES  
Tél. : 03.22.84.68.44 - ou [mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr](mailto:mediatheque.chaulnes@terredepicardie.fr)

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE RAOUL FOLLEREAU  
Place Falize – BP9 80170 ROSIERES EN SANTERRE  
Tel 03 22 88 48 10 ou [mediatheque.rosieres@terredepicardie.fr](mailto:mediatheque.rosieres@terredepicardie.fr)

### INFORMATIONS

Fermeture pour congés d'été de la Médiathèque Raoul Follereau les jeudis du 20/07 au 24/08 inclus  
La médiathèque A. de St Exupéry restera ouverte tout l'été

### ECLATS DE LIRE EN SOMME 2023

Du 27 juin au 26 août 2023 : Comme chaque année, les médiathèques de Terre de Picardie ont le plaisir de mettre en place l'opération "Eclats de lire en Somme" organisée par la Bibliothèque départementale de la Somme. N'hésitez donc pas à vous rapprocher de vos bibliothécaires.

### Règlement du concours

Vous devez avoir lu au moins deux livres de la sélection  
Être âgé de 11 à 16 ans

La critique du livre choisi doit porter sur l'un des 10 livres de la sélection de l'année en cours et doit être argumentée (J'aime/ je n'aime pas, pourquoi ?). En retour de votre participation, vous recevrez un Chèque lire de 10 euros.

